



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 13 mars 2013 — N° 28

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Malavoy (Taillon) fait une déclaration concernant la Journée internationale des femmes.

M. Iracà (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Myriam Chénier, nageuse du secteur Masson-Angers.

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration concernant les 100 ans du Conseil 1671 des Chevaliers de Colomb de Marieville.

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de féliciter les gagnants et gagnantes du Gala reconnaissance du monde agricole de la Côte-du-Sud.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner les 25 ans de l'organisme Les Diabétiques de la Haute-Yamaska.

13 mars 2013

M. McKay (Repentigny) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Claude Crevier.

M. Bolduc (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner le travail de Myérome Canada.

M. Spénard (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner la 14^e édition du Festival Couleurs du monde de Sainte-Marie.

M. Diamond (Maskinongé) fait une déclaration concernant le 75^e anniversaire du Conseil 2783 des Chevaliers de Colomb de Louiseville.

Mme Proulx (Sainte-Rose) fait une déclaration concernant le Mieux-Naître à Laval.

À 9 h 57, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 16.

Moment de recueillement

13 mars 2013

Dépôts de documents

M. Kotto, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le plan stratégique 2012-2016 de la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec);

(Dépôt n° 453-20130313)

Le rapport annuel 2011-2012 de la Société du Grand Théâtre de Québec.

(Dépôt n° 454-20130313)

M. le président communique et dépose :

Copie de deux lettres datées respectivement du 28 février et du 12 mars 2013, concernant la disponibilité de l'information financière des organismes non budgétaires relevant du gouvernement du Québec; la première, qu'il a reçue de M. Gérard Deltell, leader du deuxième groupe d'opposition; la deuxième, qu'il a transmise en réponse à M. Deltell.

(Dépôt n° 455-20130313)

Puis il rend la directive suivante :

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

À l'instar des documents que peuvent demander les députés en vue de la préparation à l'étude des crédits budgétaires, la présidence n'a, à l'égard des documents demandés par des membres de commissions parlementaires lors de l'étude des crédits et dont les ministres s'engagent à leur transmettre ultérieurement, aucun pouvoir de contrainte.

13 mars 2013

La présidence rappelle cependant l'importance qu'occupe dans notre système parlementaire le rôle confié à l'Assemblée et aux députés qui la composent de contrôler les actes posés par le gouvernement. Parmi les différents moyens de contrôle parlementaire, celui de l'étude des crédits budgétaires en est un auquel les députés consacrent beaucoup de temps et d'énergie. Évidemment, dans ce contexte, plus il y a d'informations mises à la disposition des députés par le gouvernement, plus la tenue des débats et la prise de décisions sont susceptibles de l'être de manière éclairée. En ce sens, la bonne collaboration des ministres est souhaitable et c'est souvent dans un esprit d'ouverture que des informations sont rendues accessibles par ces derniers en prévision de l'étude des crédits ou à la suite de celle-ci.

Comme plusieurs demandes ont été formulées au cours des dernières semaines tant par le leader du deuxième groupe d'opposition que le député de Mercier au sujet de l'étude des crédits, la présidence convoque les acteurs impliqués à une rencontre qui se déroulera après la période de questions et réponses orales pour discuter de ces questions.

Dépôts de pétitions

M. Kelley (Jacques-Cartier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 587 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modification du Fonds d'indemnisation des services financiers de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

(Dépôt n° 456-20130313)

M. Bolduc (Jean-Talon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 396 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le commerce interprovincial du vin.

(Dépôt n° 457-20130313)

13 mars 2013

Mme David (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 422 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la Convention des Nations Unies contre la corruption.

(Dépôt n° 458-20130313)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Sklavounos (Laurier-Dorion) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 579 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement des organismes communautaires autonomes.

(Dépôt n° 459-20130313)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), conjointement avec M. Cloutier, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste, M. Lévesque (Vanier-Les Rivières) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de renouveler l'entente Canada-Québec sur le marché du travail 2008-2014 qui prend fin le 31 mars 2014;

QUE l'Assemblée nationale rappelle l'importance de cette entente pour le Québec afin qu'il puisse améliorer le fonctionnement du marché du travail, notamment par des mesures et des services d'emploi et par la formation de la main-d'œuvre.

13 mars 2013

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Rathé (Blainville), présente une motion concernant le dossier des garderies; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bergeron, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. Rousselle (Vimont), M. Duchesneau (Saint-Jérôme) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Serge Bélisle, ex-directeur du Service de police de la Ville de Québec, qui nous a quitté dimanche dernier après plus de 33 ans d'une carrière remarquable au sein des forces de police québécoises;

QU'elle se souvienne de son profond dévouement envers la sécurité des citoyennes et citoyens du Québec et qu'elle honore sa mémoire en gardant une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Ouimet, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre du mandat confié par l'Assemblée nationale visant à faire la lumière sur les événements survenus le 24 octobre dernier, concernant les interventions du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs auprès de l'organisme public et indépendant qu'est le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 12, Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes.

M. Ouimet, troisième vice-président, donne l'avis suivant:

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux, de faire le suivi des recommandations de la commission, d'examiner les rapports annuels de gestion des ministères et des organismes publics; puis elle tiendra une séance d'information avec la Fondation canadienne pour la vérification intégrée.
-

13 mars 2013

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 30, à la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Bonnardel (Granby) propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Parti québécois qu'il déclenche une enquête indépendante, d'une part, sur les agissements de l'ancien gouvernement libéral et de la direction d'Hydro-Québec qui ont fait suite à la lettre du 14 mai 2012 concernant la suspension des travaux de réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 et, d'autre part, sur les montants investis à ce jour dans la réfection de la centrale;

QU'il soit par la suite fait rapport à l'Assemblée nationale des résultats de cette enquête.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Cousineau, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 40 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 27 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 38 minutes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 5 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Gautrin (Verdun) propose :

QUE la motion du député de Granby soit amendée de la manière suivante : De la première à la cinquième ligne, remplacer les mots « exige du gouvernement du Parti québécois qu'il déclenche une enquête indépendante, d'une part, sur les agissements de l'ancien gouvernement libéral et de la direction d'Hydro-Québec qui ont fait suite à la lettre du 14 mai 2012 » par les mots « demande au gouvernement péquiste de confier le mandat au Vérificateur général du Québec de faire la lumière »;

À la sixième ligne, enlever les mots « , d'autre part, »;

À la huitième et neuvième ligne, enlever les mots « QU'il soit par la suite fait rapport à l'Assemblée nationale des résultats de cette enquête. ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement péquiste de confier le mandat au Vérificateur général du Québec de faire la lumière concernant la suspension des travaux de réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 et sur les montants investis à ce jour dans la réfection de la centrale.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Bonnardel (Granby) et sur la motion d'amendement de M. Gautrin (Verdun), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, Mme Ouellet, ministre des Ressources naturelles, propose la motion d'amendement suivante :

Remplacer le mot « enquête » par le mot « vérification » aux premier et deuxième alinéas;

Ajouter, après le mot « vérification » au deuxième alinéa, les mots « et que ce rapport fasse l'objet d'un débat restreint selon les modalités prévues à notre Règlement ».

13 mars 2013

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Parti québécois qu'il déclenche une vérification indépendante, d'une part, sur les agissements de l'ancien gouvernement libéral et de la direction d'Hydro-Québec qui ont fait suite à la lettre du 14 mai 2012 concernant la suspension des travaux de réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 et, d'autre part, sur les montants investis à ce jour dans la réfection de la centrale;

QU'il soit par la suite fait rapport à l'Assemblée nationale des résultats de cette vérification et que ce rapport fasse l'objet d'un débat restreint selon les modalités prévues à notre Règlement.

M. Bonnardel (Granby) refuse la proposition d'amendement de M. Gauthier (Verdun) et accepte la proposition d'amendement de Mme Ouellet, ministre des Ressources naturelles.

Le débat terminé, la motion d'amendement de Mme Ouellet, ministre des Ressources naturelles est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par Mme Ouellet, ministre des Ressources naturelles et sur la motion proposée par M. Bonnardel (Granby) sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 14 mars 2013, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

13 mars 2013

À 17 heures, M. Ouimet, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 14 mars 2013, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON